YERRES

HÔTEL DE VILLE

Relations Publiques
N° tél. : 01 69 49 76 46
N/Réf. : OC/YL/AM

DECISION N° 2017/ 147

OBJET : contrat pour les prestations d'animation « Père-Noël » pour le Marché de Noël 2017, conclu avec l'Association BL Animations

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération n° 2017/07/563 du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 23 juillet 2017 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune organise le Marché de Noël du 9 au 24 décembre 2017,

CONSIDERANT que les prestations proposées par l'Association BL Animations correspondent à l'intérêt de la Commune,

DECIDE

DE SIGNER le contrat pour les prestations d'animation « Père-Noël » les samedis 9, 16 et 23 décembre, les dimanches 10, 17 et 24 décembre et les mercredis 13 et 20 décembre,

DIT que les prestations s'élèvent à 1680 € (non assujetti à TVA),

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune,

Fait à Yerres, le 4 septembre 2017

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 73

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20170904-2017-147-AU
Date de télétransmission : 07/09/2017
Date de réception préfecture : 07/09/2017

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98